

RESUME DES DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL DU 21 FEVRIER 2017

Démission/Election

Suite à la démission de monsieur Guy Lacroix du poste de conseiller CPAS le 21 janvier 2017, madame Nicky Content, candidate, a été désignée pour le remplacer.

Désignation des Agents constatateurs

Dans le cadre de la délinquance environnementale et faisant suite au départ d'un membre du personnel des Agents constatateurs, Aurélien Babuin, et à la réussite de la formation d'agent constatateur d'un autre membre du personnel, Laury Cusich, 3 agents ont été désignés en qualité d'agent constatateurs communaux :

Didier Marchandise, responsable du service Environnement et fonctionnaire chargé de la direction du service des gardiens de la paix ;

Cédric Liénard, agent constatateur environnemental

Laury Cusich, Gardien de la Paix et Agent constatateur.

Budget communal 2017

Suite au dysfonctionnement du bruleur et de l'extracteur de fumée du générateur d'air chaud de l'Eglise d'Ampsin, il est demandé au Conseil de procéder à l'engagement de crédit urgent pour un montant total de 5.359,31 € au budget ordinaire.

Dénomination de voirie

Suite à la construction d'une voirie reliant la rue du Nord Belge à la rue Ponthière et permettant d'accéder au stade de foot de la Gravière, la proposition de dénomer cette nouvelle voirie « rue des Hirondelles » est présentée au Conseil et validée.

Bail emphytéotique

Dans le cadre du projet d'agrandissement du parking et de l'école de Jehay, un bail emphytéotique d'une durée de 50 ans sur la parcelle jouxtant l'école a été passé entre la Commune d'Amay et le propriétaire de la parcelle : la Fabrique d'Eglise Saint-Lambert de Jehay.

Ce bail prévoit une location de 4.000€ / an pendant 50 ans et à son terme, le terrain appartiendra à la Commune.

Le projet de parking est une priorité actuellement pour garantir plus de sécurité à l'entrée et à la sortie de l'école.